

Un nom rassembleur, une diversité de services, une même garantie de qualité!

Avis de convocation à
l'assemblée annuelle des actionnaires
et circulaire de sollicitation
de procuration de la direction

15 MARS 2000





BANQUE NATIONALE DU CANADA

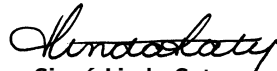
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada (ci-après nommée la « Banque ») se tiendra le mercredi 15 mars 2000, à 8 h 30, à l'hôtel Le Reine Elizabeth, situé au 900, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), aux fins suivantes :

1. réception du rapport annuel incluant les états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999 et du rapport des vérificateurs s'y rapportant ;
2. élection des administrateurs ;
3. nomination des vérificateurs ;
4. soumettre pour étude les propositions présentées par un actionnaire, reproduites à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procuration de la direction ; et
5. examen de toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Les actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux le 2 février 2000 auront droit à un avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Par ordre du Conseil d'administration,


Signé Linda Caty

Vice-présidente et secrétaire corporatif

Montréal, le 27 janvier 2000

Si vous prévoyez ne pas assister à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint; vous pouvez le retourner dans l'enveloppe affranchie fournie à cet effet ou le transmettre par télécopieur au (514) 871-7442. Pour être valide, la procuration doit parvenir à Trust Général du Canada, Service des transferts de valeurs mobilières, C. P. 888, succursale B, Montréal (Québec) H3B 9Z9, au plus tard le 13 mars 2000, à 17 h 00.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1	Sollicitation de procuration
	1	Nomination des fondés de pouvoir et révocation de la procuration
	1	Exercice du droit de vote par procuration
	2	Actions ordinaires conférant un droit de vote
	2	Restrictions relatives au droit de vote
	2	Confidentialité des votes
	2	Procès-verbal
RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	2	
ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS	3	Candidats aux postes d'administrateurs
	7	Fonctions occupées par des administrateurs auprès de filiales de la Banque
RÉMUNÉRATION VERSÉE PAR LA BANQUE ET SES FILIALES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	8	Rémunération des administrateurs de la Banque
	8	Composition et rôle du comité de ressources humaines
	8	Composition du comité de ressources humaines
	9	Rôle du comité de ressources humaines
	9	Rapport du comité de ressources humaines sur la rémunération des Dirigeants de la Banque
	9	Politique de rémunération globale
	10	Composition de la rémunération des Dirigeants de la Banque
	10	– Salaire de base
	10	– Programme de primes annuelles
	10	– Programme de rémunération variable à long terme
	11	Rémunération du président du conseil et chef de la direction
	12	Performance de la Banque en 1999
	12	Graphique du rendement comparé des actions ordinaires de la Banque
	13	Rémunération globale des Hauts dirigeants désignés de la Banque
	13	Sommaire de la rémunération globale des Hauts dirigeants désignés
	14	Sommaire de la rémunération variable à long terme des Hauts dirigeants désignés
	15	Rémunération des dirigeants de Financière Banque Nationale Inc.
	15	Avantages de retraite des Hauts dirigeants désignés de la Banque
	15	– Régime de pension
	15	– Programme d'allocation après retraite
	15	– Prestations annuelles estimatives payables à la retraite
	16	– Régime de pension du coprésident du conseil et co-chef de la direction de Financière Banque Nationale Inc.
ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES HAUTS DIRIGEANTS	17	
ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS	18	
INTÉRÊT DES INITIÉS DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES	18	
NOMINATION DES VÉRIFICATEURS	19	
PROPOSITIONS D'UN ACTIONNAIRE	19	
APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	19	
ANNEXE A	20	

Circulaire de sollicitation de procuration de la direction

EN DATE DU 27 JANVIER 2000

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Sollicitation de procuration

La présente circulaire de sollicitation de procuration de la direction (la « Circulaire ») est fournie dans le cadre de la sollicitation de procuration effectuée par la direction de Banque Nationale du Canada (la « Banque ») en vue de l'assemblée annuelle (l'« Assemblée ») des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque qui se tiendra aux date, heure, lieu et fins énoncés dans l'avis de convocation joint à la présente Circulaire, ainsi que pour toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement. La sollicitation de procuration sera assurée par des employés ou agents de la Banque, principalement par les services postaux, mais pourra aussi se faire par voie électronique, par téléphone ou en personne. Les frais de sollicitation engagés par la direction seront assumés par la Banque. La Banque se réserve également la possibilité de recourir aux services d'une firme de sollicitation externe à ce sujet; elle estime que les frais qui pourraient être engagés à cet égard seraient minimes.

Nomination des fondés de pouvoir et révocation de la procuration

Les fondés de pouvoir désignés dans le formulaire de procuration ci-joint sont administrateurs et dirigeants de la Banque. Si un actionnaire désire nommer à titre de fondé de pouvoir une personne autre que celles désignées dans le formulaire de procuration, il lui suffit de biffer les noms indiqués et d'inscrire le nom de la personne choisie dans l'espace prévu à cet effet. Il n'est pas nécessaire que le fondé de pouvoir soit lui-même actionnaire de la Banque. Pour être valide, la procuration doit parvenir à Trust Général du Canada (le « Trust Général »), Service des transferts de valeurs mobilières, C. P. 888, succursale B, Montréal (Québec) H3B 9Z9, au plus tard le 13 mars 2000, à 17 h 00.

L'actionnaire peut révoquer sa procuration en déposant un écrit signé à cet effet par lui ou son mandataire dûment autorisé :

- i) au siège social de la Banque, à l'attention du Secrétariat corporatif, 600, rue de La Gauchetière Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) H3B 4L2, au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement; ou
- ii) auprès du président de l'Assemblée, le jour de l'Assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.

Exercice du droit de vote par procuration

Le fondé de pouvoir désigné dans le formulaire de procuration ci-joint exercera les droits de vote afférents aux actions ordinaires selon les instructions reçues.

À défaut d'instructions, le fondé de pouvoir membre de la direction de la Banque exercera les droits de vote rattachés aux actions ordinaires EN FAVEUR de l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateurs proposés par la direction de la Banque et de la nomination des vérificateurs, votera POUR la proposition n° 3 relative à la divulgation des honoraires des vérificateurs et CONTRE les autres propositions présentées par un actionnaire. À défaut d'instructions, tout autre fondé de pouvoir exercera les droits de vote rattachés aux actions ordinaires de façon discrétionnaire à l'égard de ces questions.

Le formulaire de procuration dûment rempli et signé confère un pouvoir discrétionnaire sur tout changement ou amendement proposé concernant les sujets qui y sont énoncés et sur toute autre question dont l'Assemblée pourrait être régulièrement saisie. Il annule toute procuration antérieure.

À ce jour, la direction de la Banque n'a connaissance d'aucune modification ou autre question dont l'Assemblée pourrait être régulièrement saisie.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

Actions ordinaires conférant un droit de vote

En date du 24 janvier 2000, 189 043 055 actions ordinaires de la Banque étaient émises et en circulation. Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 2 février 2000, ou leurs mandataires dûment autorisés, auront le droit de recevoir l'avis de convocation et de voter à l'Assemblée. Toutefois, tout cessionnaire de ces actions après cette date, qui aura fait inscrire son nom à la liste au moins 10 jours avant l'Assemblée, pourra également voter, s'il prouve son titre.

Sous réserve des restrictions prévues ci-après, chaque détenteur inscrit d'actions ordinaires a droit à un vote par action détenue. Au meilleur de la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Banque, nulle personne ou société n'est véritable propriétaire ou n'exerce un contrôle ou une emprise sur des actions ordinaires conférant plus de 10 % des droits de vote rattachés aux actions ordinaires de la Banque.

Restrictions relatives au droit de vote

La *Loi sur les banques* (la « Loi ») contient des dispositions interdisant l'exercice des droits de vote rattachés aux actions ordinaires d'une banque, lorsque ces actions appartiennent au gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou à l'un de leurs organismes, ou encore, au gouvernement d'un pays étranger, à l'une de ses subdivisions politiques ou à un organisme d'un tel gouvernement.

Confidentialité des votes

Afin de protéger le caractère confidentiel du vote par procuration des actionnaires, Trust Général, registraire et agent de transferts de la Banque, reçoit les votes exercés par procuration et en compile les résultats aux fins de l'Assemblée. Il ne soumet une procuration à la Banque que lorsqu'un actionnaire désire manifestement communiquer son avis personnel à la direction, ou lorsqu'il est nécessaire de le faire pour satisfaire aux exigences de la loi applicable.

Procès-verbal

Copie du procès-verbal de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque, tenue le mercredi 10 mars 1999, est postée aux actionnaires avec la présente Circulaire.

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999 ainsi que le rapport des vérificateurs sur ces états financiers sont inclus dans le Rapport Annuel de la Banque, posté aux actionnaires avec la présente Circulaire.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Candidats aux postes d'administrateurs

La direction de la Banque recommande de voter EN FAVEUR de l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateurs énumérés aux pages suivantes.

Nom, occupation, activités principales et ville de résidence	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues en propriété véritable, contrôlées ou sur lesquelles une emprise est exercée	Présence aux réunions au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999	
			du Conseil	des comités
M. Pierre Beaudoin Montréal (Québec) Président et chef de l'exploitation de Bombardier Produits récréatifs, groupe de Bombardier Inc., une société canadienne qui exerce ses activités dans les domaines de l'aéronautique, du matériel de transport sur rail, des produits récréatifs, des services financiers liés à ses produits et à son expertise. De 1992 à 1996, M. Beaudoin a occupé divers postes de dirigeant au sein de Bombardier Produits récréatifs.	mars 1999	5 000	7/10	–
M. André Bérard ^(C) Montréal (Québec) Président du conseil et chef de la direction de Banque Nationale du Canada. Depuis son entrée à la Banque il y a plus de 40 ans, il a occupé plusieurs fonctions dans différents secteurs clés de la Banque. Il est devenu président et chef de la direction en juillet 1989 et président du conseil en septembre 1990. Reconnu pour son leadership, il est aussi très impliqué dans de nombreuses campagnes de levées de fonds principalement dans le secteur de la santé.	juillet 1985	110 015	13/14	13/15
M. Lawrence S. Bloomberg Toronto (Ontario) Coprésident du conseil et co-chef de la direction de Financière Banque Nationale Inc. Il occupait jusqu'à tout récemment le poste de président et chef de la direction de First Marathon Inc., société qu'il a fondée en 1979 après avoir occupé différents postes dans l'industrie du placement. M. Bloomberg est actif au sein de plusieurs organismes d'affaires et communautaires de Toronto.	août 1999	2 058 068	4/4	–
M. Pierre Bourgie ^(R) Outremont (Québec) Président et chef de la direction de Société Financière Bourgie Inc., société de placements diversifiés, et président des Partenaires de Montréal, société de capital de risques. Il participe activement à plusieurs organismes à vocation économique, sociale ou culturelle, tels l'Institut de recherches cliniques de Montréal et le Musée d'Art Contemporain de Montréal.	mars 1998	51 000	13/14	7/7
M. Gérard Coulombe ^(RH) Sainte-Marthe (Québec) Associé principal chez Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, où il pratique le droit des affaires. Il a déjà été chargé de la négociation de traités fiscaux internationaux au ministère des Finances du Canada. Il occupe aussi le poste de président du conseil émérite de Lex Mundi Ltd., une association regroupant 146 cabinets d'avocats indépendants à travers le monde.	février 1994	2 767	13/14	8/8
M. François Jean Coutu ^{(C) (RH)} Outremont (Québec) Président et chef de l'exploitation de Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. depuis 1990. Cette société, franchiseur d'une chaîne de pharmacies, distribue aussi des produits pharmaceutiques et autres. De 1987 à 1990, il a occupé les fonctions de vice-président, opérations et marketing et de vice-président exécutif, pharmacies et affaires publiques, au sein du même groupe. M. Coutu est aussi membre du conseil de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine et de l'Université Samford en Alabama.	janvier 1993	3 923	11/14	23/27
M^{me} Shirley A. Dawe ^{(R) (RH)} Toronto (Ontario) Présidente de Shirley Dawe Associates Inc., elle possède une vaste expérience de l'industrie de la vente au détail en Amérique du Nord, ayant œuvré à titre de dirigeant responsable de la mise en marché, de directeur corporatif et de consultant pour divers détaillants nord-américains. Ses champs de spécialisation sont notamment la planification stratégique, la mise en marché et le marketing. Elle siège au sein de divers conseils de sociétés canadiennes et américaines œuvrant dans différents secteurs.	juillet 1988	3 000	14/14	18/18
M^{me} Nicole Diamond-Gélinas ^(V) Saint-Barnabé-Nord (Québec) Vice-présidente et directrice générale d'Aspasie Inc. depuis 1976, une entreprise manufacturière de nuanciers et présidente de Plastifill Inc., entreprise d'extrusion et d'injection de plastique. Très impliquée dans la communauté d'affaires de sa région, elle a en outre été membre du comité de développement des affaires de Banque Nationale du Canada pour la région de la Mauricie, de 1992 à 1998.	mars 1998	16 549	14/14	3/3

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (SUITE)

Candidats aux postes d'administrateurs

Nom, occupation, activités principales et ville de résidence	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues en propriété véritable, contrôlées ou sur lesquelles une emprise est exercée	Présence aux réunions au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999	
			du Conseil	des comités
<p>M. Jean Douville ^(V) Montréal (Québec) Président du conseil et chef de la direction de UAP Inc. M. Douville a été admis au Barreau du Québec en 1968 et a fait son entrée chez UAP Inc. en 1971. Il a accédé à la présidence de l'entreprise en 1981, a été nommé chef de la direction en 1982 et enfin, président du conseil en 1994. UAP Inc. se spécialise dans la distribution et le réusinage de pièces et accessoires de remplacement pour les automobiles, les camions et la machinerie industrielle. M. Douville siège aussi à divers conseils d'entreprises canadiennes et américaines.</p>	novembre 1991	4 564	12/14	2/4
<p>M. Marcel Dutil ^(RH) Outremont (Québec) Président du conseil, président et chef de la direction de Le Groupe Canam Manac Inc. Il est le fondateur de cette société industrielle engagée principalement dans la conception et la fabrication de charpentes, de poutrelles et pontages d'acier, de semi-remorques et d'équipements forestiers. M. Dutil est également membre de conseils de plusieurs autres entreprises canadiennes et étrangères.</p>	janvier 1982	88 418	11/14	7/8
<p>M. Paul Gobeil ^{(R) (V)} Montréal (Québec) Vice-président du conseil de Métro-Richelieu Inc. et coprésident du conseil de Aérospatiale Matra Canada Inc. depuis 1990. M. Gobeil est membre de l'Ordre des comptables agréés depuis 1965 et Fellow depuis 1986. De 1973 à 1985, il a occupé plusieurs postes de direction chez Provigo Inc. Élu député de Verdun en 1985, il a été jusqu'en 1989 ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du Trésor, puis ministre des Affaires internationales au sein du gouvernement du Québec. M. Gobeil est impliqué auprès de plusieurs organismes culturels, charitables, éducatifs et professionnels.</p>	février 1994	10 000	14/14	23/23
<p>M. Donald M. Green ^(C) Burlington (Ontario) Président et chef de la direction de Greenfleet Ltd., une entreprise privée d'investissements. Il a été président du conseil d'ACD Tridon Inc., entreprise d'envergure internationale spécialisée dans la fabrication et la distribution de produits automobiles et industriels pendant plus de 35 ans. M. Green est très engagé dans sa communauté, notamment dans le secteur de la santé et celui des sports.</p>	juillet 1988	2 000	12/14	12/14
<p>M^{me} Suzanne Leclair ^(V) Laval (Québec) Fondatrice de Les Fourgons Transit Inc., M^{me} Suzanne Leclair en est présidente, chef de la direction et présidente du conseil. Cette entreprise est spécialisée dans la construction de boîtes de camion. M^{me} Leclair est lauréate de plusieurs prix reconnaissant son sens de l'entrepreneuriat. De plus, elle participe activement à de nombreux comités d'organismes à vocation économique, culturelle ou charitable.</p>	juillet 1989	7 150	12/14	5/5
<p>M. Bernard Lemaire ^(R) Kingsley Falls (Québec) Président du conseil de Cascades Inc., dont il est un des cofondateurs. Cette compagnie, d'envergure internationale, exerce principalement ses activités dans les secteurs des cartons plats, des papiers fins, des papiers tissés, des cartons-caisses et des produits spécialisés. Cascades a également développé une expertise dans le domaine de l'énergie. M. Lemaire a d'ailleurs été honoré à maintes reprises pour ses talents de gestionnaire.</p>	octobre 1983	10 000	14/14	18/18
<p>M. Léonce Montambault ^{(R) (RH) (V)} Sillery (Québec) Administrateur de sociétés, il a occupé différentes fonctions au sein de Bell Canada avant d'accéder aux postes de président et chef de la direction et de président du conseil de cette entreprise, fonction qu'il a assumée jusqu'en 1991. Au cours de sa carrière, M. Montambault a également siégé aux conseils de nombreuses organisations d'affaires, d'éducation, de charité et d'activités communautaires.</p>	janvier 1990	10 703	13/14	11/13
<p>M. J.-Robert Ouimet ^(C) Montréal (Québec) Président et chef de la direction de Ouimet-Cordon Bleu Inc., entreprise spécialisée dans la fabrication et la mise en marché de produits alimentaires en conserve et congelés. Il détient une licence en sciences commerciales des HEC, une licence en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, en Suisse, et un MBA de l'Université Columbia. En 1998, M. Ouimet a obtenu un doctorat en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg. Il siège au sein de divers conseils d'entreprises et d'organismes des secteurs culturel, communautaire et universitaire.</p>	novembre 1972	51 000	9/14	9/14

Candidats aux postes d'administrateurs

Nom, occupation, activités principales et ville de résidence	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues en propriété véritable, contrôlées ou sur lesquelles une emprise est exercée	Présence aux réunions au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999	du Conseil	des comités
M. Robert Parizeau ^(R) (RH) Montréal (Québec) Président du conseil de AON Parizeau Inc., une firme de courtage d'assurance et de conseil en gestion des risques. Il est également président du conseil de Gaz Métropolitain Inc. et président du conseil de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. En tant que président et chef de la direction de Sodarcan Inc., un holding d'assurance et de réassurance, M. Parizeau a participé activement à l'évolution de l'industrie de l'assurance de dommages au Canada.	décembre 1978	10 073	12/14		18/19
M^{me} Dee Parkinson-Marcoux Calgary (Alberta) Présidente et chef de la direction de Ensyn Energy, une société œuvrant dans le secteur des technologies pétrolières, ayant son siège social à Calgary. Ingénieure de formation, elle a occupé les postes de présidente de Gulf Heavy Oil de 1997 à 1998, de présidente de CS Ressources de 1996 à 1997 et de vice-présidente exécutive de Suncor Oil Sands Group de 1991 à 1996. M ^{me} Parkinson-Marcoux est également membre de plusieurs conseils dans les secteurs de l'énergie, des ressources et de la technologie.	–	2 000	–		–
M. Michel Perron ^(C) Westmount (Québec) Président du conseil et chef de la direction de Somiper Inc., une société de placements, et président du conseil de Uniforêt Inc. Entrepreneur, il œuvre depuis de nombreuses années dans le secteur de la foresterie. Par ailleurs, M. Perron est également membre de conseils d'organismes œuvrant dans le secteur de la santé.	octobre 1979	50 000	11/14		9/14
M. Réal Raymond ^(C) Montréal (Québec) Président – Banque des particuliers et des entreprises de Banque Nationale du Canada. Entré à la Banque en 1970, il a occupé divers postes au sein du groupe financier, dont celui de premier vice-président – trésorerie et marchés financiers de 1992 à 1997. En 1997, il s'est joint à Lévesque Beaubien Geoffrion, maintenant désigné sous le nom de Financière Banque Nationale Inc., où il a œuvré à titre de premier vice-président exécutif – financement des sociétés en plus de maintenir ses responsabilités de premier vice-président de la Banque. M. Raymond est engagé dans de nombreux organismes professionnels et communautaires.	novembre 1999	7 269	–		–
M. Raymond Royer ^(C) Île-Bizard (Québec) Président et chef de la direction de Domtar Inc., fabricant de pâtes, de papier et de produits forestiers. Il a œuvré plus de 20 ans au sein de la firme Bombardier Inc., où il a occupé divers postes de direction, dont celui de président et chef de l'exploitation de 1986 à 1996. M. Royer est avocat et Fellow de l'Ordre des comptables agréés. Il a participé activement aux travaux de différents comités ou groupes de consultation sectorielle sur le commerce extérieur, formés par le gouvernement canadien. Il est de plus impliqué auprès d'organismes universitaires québécois.	juillet 1989	24 443	9/14		11/14
M. Claude F. Savoie ^(V) Moncton (Nouveau-Brunswick) Président de La Construction Acadienne (1991) Ltée et de Les Propriétés Acadiennes Ltée, sociétés œuvrant dans le domaine de la construction et de l'immobilier. Dirigeant d'entreprises spécialisées dans la vente, la location et le service de véhicules automobiles, il est aussi familier avec la distribution et la vente d'autres produits et services. Originaire du Nouveau-Brunswick, M. Savoie est très présent au sein de sa communauté, tant dans le domaine de l'éducation que celui des arts.	janvier 1988	14 126	12/14		4/5
M. Jean Turmel Outremont (Québec) Président – Banque des marchés financiers, placements et trésorerie de Banque Nationale du Canada. Après avoir œuvré au sein de firmes de courtage en valeurs mobilières, M. Turmel a fait son entrée à la Banque en 1981, à titre de vice-président, Trésorerie et change étranger et a occupé depuis, divers postes au sein de la haute direction de la Banque. Au cours des dernières années, il a œuvré au sein de divers organismes du secteur de la finance et des valeurs mobilières.	septembre 1998	62 425	12/14		1/1

(C) : Membre du comité de crédit

(RH) : Membre du comité de ressources humaines

(R) : Membre du comité de révision et de régie d'entreprise

(V) : Membre du comité de vérification

NOTE : Au début du dernier exercice financier, le comité de direction a cessé de siéger et ses responsabilités furent redistribuées par le Conseil d'administration aux autres comités. De plus, durant l'exercice financier, un comité « ad hoc » de ressources humaines fut créé afin de revoir le processus de planification de la succession à la haute direction. Ce comité s'est réuni 10 fois. À la fin du dernier exercice financier, suite aux recommandations du comité de révision et de régie d'entreprise, le Conseil d'administration a formé un comité de ressources humaines. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page 8 de la présente Circulaire à la rubrique Composition et rôle du comité de ressources humaines.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (SUITE)

Candidats aux postes d'administrateurs

Les candidats précités ont eux-mêmes fourni les renseignements apparaissant dans le tableau qui précède concernant leurs activités et les actions qu'ils détiennent en propriété véritable ou sur lesquelles ils exercent un contrôle ou une emprise. Il est à noter que ce relevé exclut les présences des administrateurs à titre d'invités aux réunions des comités.

Chaque administrateur élu à l'occasion de l'Assemblée restera en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de la Banque, l'élection ou la nomination de son successeur ou jusqu'à ce que le poste devienne vacant, selon la première éventualité.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999, le Conseil d'administration de la Banque s'est réuni à 14 reprises. Le nombre de réunions de chaque comité du Conseil d'administration, pour cette période, est le suivant :

Comité de direction : 1

Comité « ad hoc » de ressources humaines : 10

Comité de révision et de régie d'entreprise : 8

Comité de crédit : 14

Comité de vérification : 5

M^{me} Michelle Courchesne ainsi que MM. Léon Courville et Lino Saputo ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat. Au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999, M^{me} Michelle Courchesne a assisté à 13 réunions du Conseil d'administration et à 3 réunions du comité de vérification. M. Léon Courville a assisté à 9 réunions du Conseil d'administration et à 1 réunion du comité de direction. M. Lino Saputo a assisté, avant sa démission le 27 mai 1999, à 8 réunions du Conseil d'administration, à 1 réunion du comité de direction, à 6 réunions du comité de crédit et à 1 réunion du comité de révision et de régie d'entreprise.

Cette année, la Banque recommande l'élection d'un nouveau candidat au poste d'administrateur, M^{me} Dee Parkinson-Marcoux. Elle a successivement occupé les postes de vice-présidente exécutive de Suncor Oil Sands Group de 1991 à 1996, de présidente de CS Ressources de 1996 à 1997, de présidente de Gulf Heavy Oil de 1997 à 1998 et, depuis, celui de présidente et chef de la direction de Ensyn Energy.

Par ailleurs, MM. Lawrence S. Bloomberg et Réal Raymond furent nommés administrateurs de la Banque respectivement aux mois d'août et de novembre 1999. Au cours des cinq dernières années, M. Bloomberg a été président et chef de la direction de First Marathon Inc., société acquise par la Banque le 13 août 1999 et, depuis cette date, il est coprésident du conseil et co-chef de la direction de Financière Banque Nationale Inc. ; M. Raymond a été successivement premier vice-président – trésorerie et marchés financiers de la Banque de novembre 1992 à octobre 1997, premier vice-président de la Banque et premier vice-président exécutif – financement des sociétés, Financière Banque Nationale Inc. de novembre 1997 à novembre 1999, et depuis le 1^{er} novembre 1999, président – Banque des particuliers et des entreprises de la Banque.

Fonctions occupées par des administrateurs auprès de filiales de la Banque

Le tableau suivant énonce la participation de certains administrateurs de la Banque aux conseils d'administration et comités de filiales de la Banque ainsi que leur(s) principale(s) fonction(s).

Filiales de la Banque	Administrateurs de la Banque siégeant à des conseils et comités de filiales															
	Pierre Beaudoin	André Bérard	Lawrence S. Bloomberg	Pierre Bourgie	Gérard Coulombe	François Jean Coutu	Nicole Diamond-Gélinas	Jean Douville	Paul Gobeil	Suzanne Leclair	Léonce Montambault	Robert Parizeau	Michel Perron	Réal Raymond	Claude F. Savoie	Jean Turmel
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie					(CA)	(CA) (V)		(CA) (D/Prés.)	(CA) (V/Prés.)		(CA)			(CA) (Prés.)	(CA) (V)	
Compensation BNC Incorporée																(CA) (Prés.)
Financière Banque Nationale & Cie Inc.			(CA) ⁽¹⁾ (Coprés.)					(CA) (RH)				(CA) (RH)				(CA)
Financière Banque Nationale Inc.			(CA) ⁽¹⁾ (Coprés.)													(CA)
Financière Banque Nationale Ltée																(CA)
Gestion de portefeuille Natcan Inc.																(CA) ⁽²⁾ (Prés.)
Groupe Banque Nationale Inc.		(CA) (Prés.)			(CA)									(CA)		(CA)
Natcan Finance (Asia) Limited		(CA)												(CA)		
Natcan International Trade Finance & Investment Co. Ltd.		(CA)														
National Bank of Canada (Asia) Ltd.														(CA)		
NBC International USA Ltd.																(CA)
Services Financiers NBF Ltée																(CA)
SIBN Inc.														(CA) (Prés.)		
Société de fiducie Natcan	(CA) ⁽³⁾						(CA)			(CA)		(CA) ⁽⁴⁾	(CA)			
Trust Général du Canada				(CA) ⁽⁵⁾										(CA) (Prés.)		

(CA) : Membre du conseil d'administration

(D) : Membre du comité de déontologie

(RH) : Membre du comité de ressources humaines

(V) : Membre du comité de vérification

NOTE 1 : M. Lawrence S. Bloomberg est également co-chef de la direction de Financière Banque Nationale & Cie Inc. et de Financière Banque Nationale Inc.

NOTE 2 : M. Jean Turmel est également chef de la direction de Gestion de portefeuille Natcan Inc.

NOTE 3 : M. Pierre Beaudoin est administrateur de Société de fiducie Natcan depuis le 2 décembre 1999.

NOTE 4 : M. Robert Parizeau fut administrateur de Société de fiducie Natcan du 25 janvier au 4 novembre 1999.

NOTE 5 : M. Pierre Bourgie est administrateur de Trust Général du Canada depuis le 1^{er} décembre 1999.

RÉMUNÉRATION VERSÉE PAR LA BANQUE ET SES FILIALES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Rémunération des administrateurs de la Banque

Le tableau suivant énonce la rémunération de base annuelle et les jetons de présence auxquels ont droit les administrateurs de la Banque, et ceux d'entre eux qui sont actifs au niveau de ses filiales ci-après désignées, pour leur participation aux conseils d'administration et comités de la Banque et de ses dites filiales.

La Banque et ses filiales désignées	Rémunération de base annuelle (\$)	Rémunération de base annuelle additionnelle ⁽¹⁾ (\$)										Jetons de présence (\$)	
	(CA)	Membres de comités					Présidents de comités					(CA)	comités
		(C)	(D)	(R)	(RH)	(V)	(C)	(D)	(R)	(RH)	(V)		
Banque Nationale du Canada	14 000	2 000	s/o	3 500	3 500	2 000	3 500	s/o	7 000	7 000	5 000	1 200	1 200
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	2 500	s/o	1 800	s/o	s/o	1 800	s/o	3 000	s/o	s/o	3 000	1 000	1 000
Financière Banque Nationale & Cie Inc.	3 500	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	1 000	1 000 ⁽²⁾
Société de fiducie Natcan	2 500	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	1 000	s/o
Trust Général du Canada	4 500	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	500	s/o

(CA) : Membre du Conseil d'administration

(C) : Membre du comité de crédit

(D) : Membre du comité de déontologie

(R) : Membre du comité de révision et de régie d'entreprise

(RH) : Membre du comité de ressources humaines

(V) : Membre du comité de vérification

NOTE 1 : La rémunération de base annuelle additionnelle des membres des comités de direction et « ad hoc » de ressources humaines était respectivement de 3 500 \$ et 2 000 \$. La rémunération de base annuelle additionnelle pour le président du comité « ad hoc » de ressources humaines était de 5 000 \$.

NOTE 2 : La rémunération applicable aux réunions spéciales du comité de ressources humaines est de 500 \$ par réunion.

Les administrateurs de la Banque qui sont dirigeants de la Banque ou de l'une de ses filiales ne reçoivent aucune rémunération à titre d'administrateurs de la Banque ou de l'une de ses filiales. Par ailleurs, la Banque et ses filiales remboursent aux administrateurs les dépenses qu'ils ont engagées pour assister aux réunions.

Composition et rôle du comité de ressources humaines

COMPOSITION DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Durant le dernier exercice financier, le volet ressources humaines a fait l'objet d'une attention particulière au soutien de différentes activités stratégiques. Ainsi, faisant suite à la redistribution des responsabilités du comité de direction, le volet ressources humaines a été confié au comité de révision et de régie d'entreprise, présidé par M. Paul Gobeil avec comme autres membres M^{me} Shirley A. Dawe, ainsi que MM. Pierre Bourgie, Gérard Coulombe, Marcel Dutil, Bernard Lemaire, Léonce Montambault et Robert Parizeau. Dans cette perspective, un comité « ad hoc » de ressources humaines fut créé, à la recommandation du comité de révision et de régie d'entreprise, afin de revoir le processus de planification de la succession à la haute direction et d'examiner le profil des dirigeants ayant la compétence requise pour occuper des postes de haute direction de la Banque. Ledit comité était présidé par M. Robert Parizeau, avec comme autres membres M^{me} Shirley A. Dawe, ainsi que MM. François Jean Coutu, Paul Gobeil et Bernard Lemaire.

Composition et rôle du comité de ressources humaines (suite)

Dans un contexte de régie plus efficace, le Conseil d'administration décidait à la fin du dernier exercice financier de créer le comité de ressources humaines consacré entièrement à ce volet. Dans un esprit de continuité, ce comité est principalement composé de membres du Conseil d'administration ayant contribué plus étroitement au volet ressources humaines, soit M. Robert Parizeau, à titre de président, avec comme autres membres M^{me} Shirley A. Dawe, ainsi que MM. Gérard Coulombe, François Jean Coutu, Marcel Dutil et Léonce Montambault.

Pour de plus amples informations sur les normes et pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise, notamment la composition des comités du Conseil d'administration et leur rôle, prière de consulter le Rapport Annuel de la Banque.

RÔLE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Il incombe au comité de ressources humaines de la Banque de recommander au Conseil d'administration l'adoption des lignes directrices en matière de rémunération globale des membres de la direction, soit les présidents, les vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents et les vice-présidents de la Banque (les « Dirigeants »). De plus, le comité de ressources humaines du Conseil d'administration de la Banque est responsable de la révision annuelle de la rémunération globale des Dirigeants (à l'exception de M. Pierre Brunet, coprésident du conseil et co-chef de la direction de Financière Banque Nationale Inc. dont la rémunération est approuvée par le comité de ressources humaines du conseil d'administration de Financière Banque Nationale & Cie Inc.). Le comité étudie leurs conditions de rémunération et achemine, en temps opportun, des recommandations au Conseil d'administration à ce sujet, en tenant compte des objectifs préalablement fixés et des résultats atteints. Au surplus, le comité revoit le processus de planification de la succession à la haute direction et examine périodiquement le profil des dirigeants ayant la compétence requise pour occuper de tels postes.

Tout programme de rémunération doit être soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

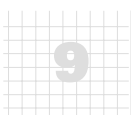
Rapport du comité de ressources humaines sur la rémunération des Dirigeants de la Banque

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION GLOBALE

La politique de rémunération globale vise à attirer, à motiver et à retenir des dirigeants compétents. Les principes directeurs qui sous-tendent cette politique sont à l'effet que :

- la rémunération des dirigeants doit être reliée à la performance de la Banque ;
- le salaire de base est généralement comparable à la médiane des salaires de base offerts par le marché de référence ; cependant, le salaire de base des Hauts dirigeants, tel que ce terme est défini ci-après, se situe légèrement en deçà de ladite médiane ;
- le programme de primes annuelles appuie les objectifs stratégiques de l'entreprise et permet l'atteinte d'une rémunération totale en espèces pleinement concurrentielle, pouvant même être supérieure au marché lorsque les résultats financiers et le développement d'affaires le justifient ;
- le programme de rémunération variable à long terme lie les intérêts des dirigeants à ceux des actionnaires de la Banque ;
- la proportion de la rémunération variable par rapport au salaire de base augmente en fonction du niveau hiérarchique des postes ;
- les avantages sociaux et le régime de pension sont comparables dans leur ensemble aux programmes offerts par le marché de référence ; et
- le marché de référence englobe un groupe d'institutions financières canadiennes composé de banques et d'autres sociétés financières.

Les services de conseillers en rémunération indépendants sont ponctuellement retenus pour comparer la politique de rémunération globale de la Banque à celles d'entreprises de son marché de référence.



**Rapport du comité
de ressources humaines
sur la rémunération des
Dirigeants de la Banque
(suite)**

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE LA BANQUE

La rémunération des Dirigeants est composée comme suit :

Salaire de base

L'établissement du salaire de base des Dirigeants est fondé principalement sur les structures salariales de postes du marché de référence ayant des responsabilités et une complexité similaires, tout en tenant compte de la politique de rémunération globale, de la taille relative et des résultats de la Banque. De plus, le salaire de base des Dirigeants reflète leur niveau de performance individuelle, d'expérience et de compétences particulières.

Programme de primes annuelles

Le programme de primes annuelles sert de complément au salaire de base des Dirigeants. En vertu de ce programme, des primes sont généralement accordées une fois l'an. La valeur de l'enveloppe globale à partager est calculée en fonction du degré d'atteinte des objectifs financiers de la Banque et de ses secteurs, établis en début d'année, ainsi qu'en fonction d'une comparaison entre les résultats de la Banque et ceux des cinq autres principales banques canadiennes. D'autre part, la prime de chacun est déterminée en tenant compte des primes cibles préétablies ainsi que des résultats individuels obtenus dans l'exécution de mandats spécifiques critiques au succès de l'entreprise. Ce programme a été révisé en janvier 1999.

Programme de rémunération variable à long terme

Régime de droits à la plus-value des actions (le « Régime de DPVA »)

Le Régime de DPVA a pour but d'encourager les Dirigeants et autres personnes désignées à stimuler la croissance des investissements des actionnaires en profitant de l'appréciation de la valeur des actions ordinaires de la Banque. Ainsi, le Régime de DPVA permet à la Banque d'accorder, sur une base discrétionnaire, des droits à la plus-value des actions ordinaires du capital-actions de la Banque (les « DPVA ») aux Dirigeants, et autres personnes désignées de la Banque et ses filiales. Pour leur part, les bénéficiaires de DPVA peuvent recevoir, à la date d'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le prix du marché d'une action ordinaire à la date d'exercice du droit et le prix d'exercice de ce droit. Conformément au Régime de DPVA en vigueur durant le dernier exercice financier, le prix d'exercice de chaque DPVA octroyé était égal au prix du marché des actions ordinaires de la Banque à la clôture des transactions à la Bourse de Montréal ou à la Bourse de Toronto, selon le plus élevé des deux, le jour de négociation précédant la date d'octroi des DPVA. Depuis la restructuration des bourses canadiennes en décembre 1999, le prix d'exercice de chaque DPVA octroyé est égal au prix des actions ordinaires de la Banque à la clôture des transactions à la Bourse de Toronto, le jour de négociation précédant la date de l'octroi des DPVA.

Le Régime de DPVA présenté au comité de révision et de régie d'entreprise le 30 octobre 1996 est entré en vigueur, après son approbation par le Conseil d'administration, le 7 novembre 1996. Il est un complément du régime d'options d'achat d'actions de la Banque ci-après décrit.

Régime d'options d'achat d'actions (le « Régime d'options »)

Aucun octroi d'options, visant l'achat d'actions ordinaires de la Banque, n'a été accordé en vertu du Régime d'options au cours des deux derniers exercices financiers se terminant respectivement les 31 octobre 1998 et 1999. Par ailleurs, il y a en circulation des options pouvant ou non être levées.

Le Régime d'options vise les mêmes objectifs que le Régime de DPVA. Il permet au comité de ressources humaines de la Banque d'accorder de façon discrétionnaire des options aux Dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et ses filiales. Chaque année, s'il y a lieu, ledit comité a la responsabilité de fixer les conditions relatives à l'octroi et d'identifier les participants selon leur performance et leur contribution au succès de la Banque.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options est de 8 000 000. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions

**Rapport du comité
de ressources humaines
sur la rémunération des
Dirigeants de la Banque
(suite)**

émises et en circulation. Au 27 janvier 2000, il y a 1 624 625 options en circulation dont le prix de levée varie entre 11,00 \$ et 13,50 \$ et dont l'échéance varie de décembre 2005 à décembre 2006. Depuis le début du dernier exercice financier, 747 377 options ont été levées à des prix allant de 9,50 \$ à 13,50 \$. Au 27 janvier 2000, 1 438 200 options pouvaient être levées à des prix allant de 11,00 \$ à 13,50 \$.

Conformément au Régime d'options en vigueur durant le dernier exercice financier, le prix de levée de chaque option octroyée serait égal au prix du marché des actions ordinaires de la Banque à la clôture des transactions à la Bourse de Montréal ou à la Bourse de Toronto, selon le plus élevé des deux, le jour de négociation précédant la date de l'octroi des options. Depuis la restructuration des bourses canadiennes en décembre 1999, le prix d'exercice de chaque option octroyée serait égal au prix des actions ordinaires de la Banque à la clôture des transactions à la Bourse de Toronto, le jour de négociation précédant la date de l'octroi des options.

Conformément au Régime d'options, les options peuvent être levées en tout ou en partie, avant la date d'échéance déterminée par le comité de ressources humaines au moment de leur octroi, sans excéder une durée maximale de 10 ans. Elles prennent fin à la date d'échéance ou, dans certaines circonstances prévues par le Régime d'options, expirent dans des délais précis. Aucune option ne peut être levée durant la première année suivant la date de son octroi.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999, la rémunération du président du conseil et chef de la direction comportait un salaire de base, une prime annuelle ainsi que des DPVA.

D'abord, le salaire de base du président du conseil et chef de la direction a été maintenu au même niveau qu'à l'exercice financier précédent. À ce sujet, le comité de ressources humaines considère que ce niveau salarial se situe en deçà des pratiques du marché de référence et de la politique de rémunération globale de la Banque. Par ailleurs, ce niveau salarial a été accompagné d'une prime annuelle.

Ainsi, le comité de ressources humaines a reconnu la contribution particulière de M. André Bérard à l'atteinte des résultats financiers de 1999, en lui accordant une prime de 769 800 \$. Pour fixer cette prime, le comité de ressources humaines s'est référé aux critères établis pour les Hauts dirigeants désignés, tel que ce terme est défini ci-après, soit le degré d'atteinte des objectifs financiers de la Banque et de ses secteurs, ainsi qu'une comparaison de la performance financière de la Banque avec celle des cinq autres principales banques canadiennes.

Enfin, durant l'exercice financier, le comité de ressources humaines a octroyé 138 000 DPVA à M. Bérard, à titre de mesure d'intéressement à long terme.

Dans l'ensemble, le comité de ressources humaines considère que la rémunération globale de M. Bérard se situe en deçà des pratiques du marché de référence.

Ce rapport est présenté par le comité de ressources humaines, conformément à la législation canadienne en matière de valeurs mobilières. Le comité de ressources humaines est composé des six administrateurs dont les noms figurent ci-après. Le président du conseil et chef de la direction de la Banque n'est pas membre de ce comité.

Robert Parizeau, président

Gérard Coulombe

François Jean Coutu

Shirley A. Dawe

Marcel Dutil

Léonce Montambault

RÉMUNÉRATION VERSÉE PAR LA BANQUE ET SES FILIALES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS (SUITE)

Performance de la Banque en 1999

L'exercice financier terminé le 31 octobre 1999 s'est caractérisé par des actions et des résultats conformes aux objectifs stratégiques de la Banque. Le bénéfice avant charges d'écart d'acquisition a augmenté de 9,2 % passant de 392 millions de dollars en 1998 à 428 millions de dollars en 1999. Le rendement des capitaux propres avant charges d'écart d'acquisition a atteint le niveau de 16,4 % comparativement à 15,5 % en 1998. Les revenus autres que d'intérêt, à 48,9 % du revenu total en équivalent imposable, ont pratiquement atteint l'objectif de 50 % du revenu total. Enfin, l'acquisition de la société torontoise First Marathon Inc. marque un pas décisif vers l'objectif de diversification géographique.

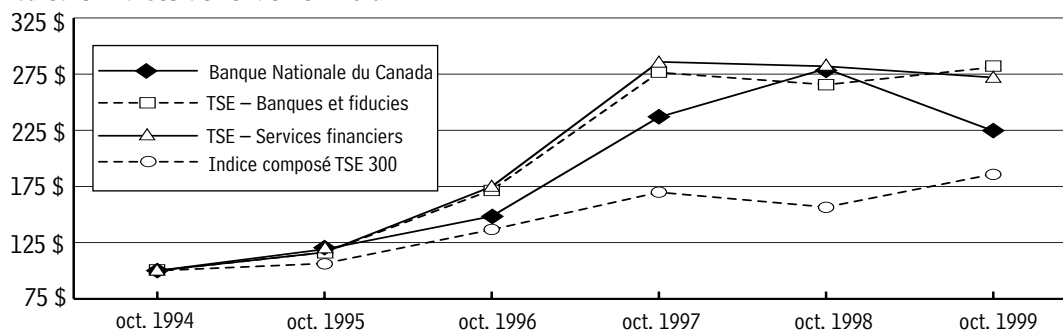
De plus, la Banque gère son bilan en fonction du cycle économique, de ses besoins en capital et de la rentabilité de ses secteurs d'affaires. Des méthodes comme la titrisation des créances et la syndication des prêts ont permis d'assurer la croissance et la satisfaction de la clientèle tout en minimisant les risques et en économisant les capitaux. En 1999, la Banque a lancé le programme Excellence opérationnelle visant à réduire les coûts d'exploitation, notamment par la gestion stratégique des approvisionnements et l'amélioration de l'efficacité des opérations.

En résumé, l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999 a démontré le leadership de la Banque qui a continué à renforcer sa part du marché des PME et des particuliers et, avec l'acquisition de First Marathon Inc., a acquis une dimension nouvelle comme banque d'investissement et comme participant aux marchés financiers canadiens.

Graphique du rendement comparé des actions ordinaires de la Banque

Le graphique suivant compare le rendement cumulatif total d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires de la Banque effectué le 31 octobre 1994 avec le rendement cumulatif total de l'indice TSE 300, de la composante Banques et fiducies et de la composante Services financiers de l'indice TSE, des cinq derniers exercices financiers, en s'appuyant sur un réinvestissement des dividendes à 100 % au prix du marché à chacune des dates de paiement des dividendes.

Valeurs-indices de rendement total



	oct. 1994 (\$)	oct. 1995 (\$)	oct. 1996 (\$)	oct. 1997 (\$)	oct. 1998 (\$)	oct. 1999 (\$)
Banque Nationale du Canada	100,00	119,09	148,44	236,69	279,83	224,42
TSE - Banques et fiducies	100,00	116,19	171,79	276,46	265,55	281,13
TSE - Services financiers	100,00	116,31	174,87	285,91	281,95	271,96
Indice composé TSE 300	100,00	106,41	136,54	169,81	156,60	185,96

Rémunération globale des Hauts dirigeants désignés de la Banque

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

Le tableau qui suit est présenté conformément à la législation canadienne en matière de valeurs mobilières et fait état de la rémunération globale que la Banque et ses filiales ont versée à chacun des Hauts dirigeants désignés, tel que ce terme est défini ci-après, au cours de chacun des trois derniers exercices financiers. Les personnes nommées dans le tableau qui suit sont collectivement appelées les « Hauts dirigeants désignés ».

Sommaire de la rémunération globale des Hauts dirigeants désignés

Nom et principale occupation	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			Toute autre rémunération (\$)
		Salaires (\$)	Primes (\$)	Autre rémunération annuelle ⁽¹⁾ (\$)	Octrois		Versements	
					Titres ⁽²⁾ visés par l'octroi			
				DPVA (#)	Options (#)			
M. André Bérard Président du conseil et chef de la direction	1999	575 000	769 800	5 854	138 000	nil	s/o	s/o
	1998	575 000	843 254	3 761	141 000	nil	s/o	s/o
	1997	575 000	588 080	10 325	72 500	72 500	s/o	s/o
M. Léon Courville ⁽³⁾ Président-Banque des particuliers et des entreprises et chef des opérations (jusqu'au 31 octobre 1999)	1999	385 000	469 500	1 159	70 000	nil	s/o	1 830 181
	1998	385 000	515 000	1 527	71 000	nil	s/o	s/o
	1997	385 000	360 000	4 155	37 000	37 000	s/o	s/o
M. Jean Turmel Président-Banque des marchés financiers, placements et trésorerie	1999	385 000	748 600	3 395	61 000	nil	s/o	s/o
	1998	337 000	775 000	989	62 000	nil	s/o	s/o
	1997	337 000	615 000	2 510	28 500	28 500	s/o	s/o
M. Réal Raymond ⁽⁴⁾ Premier vice-président et premier vice-président exécutif – financement des sociétés – Financière Banque Nationale Inc. (jusqu'au 31 octobre 1999)	1999	250 000	456 500	28	s/o	s/o	s/o	s/o
	1998	250 000	270 500	nil	23 000	nil	s/o	s/o
	1997	219 397	115 000	82	14 500	14 500	s/o	s/o
M. Pierre Brunet ⁽⁵⁾ Coprésident du conseil et co-chef de la direction de Financière Banque Nationale Inc.	1999	200 000	1 425 000	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
	1998	200 000	1 115 000	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
	1997	200 000	1 800 000	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o

NOTE 1 : Les chiffres de cette colonne sont reliés uniquement aux avantages découlant de prêts accordés à des taux privilégiés aux Hauts dirigeants désignés. Ces derniers bénéficient également d'une voiture louée et ils peuvent, s'ils le désirent, participer au Régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque ; la valeur globale de ces autres avantages pour l'exercice terminé le 31 octobre 1999 n'excède pas le moindre des montants suivants : 50 000 \$ ou 10 % du salaire et des primes versées annuellement aux Hauts dirigeants désignés.

NOTE 2 : Ces titres ont été octroyés dans le cadre du Régime de droits à la plus-value des actions de la Banque et du Régime d'options d'achat d'actions de la Banque. Pour de plus amples informations, consulter les rubriques Régime de droits à la plus-value des actions et Régime d'options d'achat d'actions, aux pages 10 et 11 de la Circulaire.

NOTE 3 : À la fin du dernier exercice financier, M. Léon Courville a pris la décision de quitter son poste. Dans le contexte de la décision de M. Courville, le Conseil d'administration de la Banque a reconnu sa contribution importante à la création de valeur pour les actionnaires, notamment par son succès à présider la Banque des particuliers et des entreprises dans une perspective de croissance continue et par son influence dans le cadre de la transformation de la Banque vers une gestion plus décentralisée. La Banque a donc accordé à M. Courville, au delà de ses acquis, certaines considérations financières. L'essentiel du montant attribué se compose principalement d'une allocation de retraite forfaitaire déjà versée et accessoirement, du coût d'une année supplémentaire de participation bonifiant ainsi la rente qui lui est acquise à son départ en vertu du Programme d'allocation après retraite.

NOTE 4 : M. Réal Raymond est, depuis le 1^{er} novembre 1999, président-Banque des particuliers et des entreprises.

NOTE 5 : M. Pierre Brunet, étant à l'emploi de Financière Banque Nationale Inc., ne participe pas au Régime de droits à la plus-value des actions ni au Régime d'options d'achat d'actions de la Banque. De plus, c'est le comité de ressources humaines du conseil d'administration de Financière Banque Nationale & Cie Inc. qui approuve la rémunération payée à M. Brunet.

**Rémunération globale
des Hauts dirigeants
désignés de la Banque
(suite)**

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

Le tableau ci-dessous précise le nombre de DPVA octroyés aux Hauts dirigeants désignés dans le cadre du Régime de DPVA au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999. Les DPVA peuvent être exercés par leurs bénéficiaires comme suit : dans une proportion de 25 % à compter de décembre 1999; dans une proportion additionnelle de 25 % à compter de décembre 2000; dans une proportion additionnelle de 25 % à compter de décembre 2001; et, le solde à compter de décembre 2002. Ces DPVA expirent le 31 décembre 2008. Au cours de la période de 30 jours précédant l'octroi des DPVA, le cours de clôture des actions ordinaires aux bourses de Montréal et de Toronto a varié entre 22,85 \$ et 25,00 \$.

DPVA octroyés au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999

Nom	Nombre de DPVA octroyés	% du total des DPVA octroyés à des employés au cours de l'exercice financier	Prix de l'exercice d'un DPVA (\$)	Prix du marché de l'action ordinaire le jour précédant l'octroi (\$)	Date d'expiration
M. André Bérard	138 000	11,0 %	25,00	25,00	31/12/2008
M. Léon Courville	70 000	5,6 %	25,00	25,00	31/12/2008
M. Jean Turmel	61 000	4,9 %	25,00	25,00	31/12/2008
M. Réal Raymond	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
M. Pierre Brunet	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o

Le tableau suivant indique, pour chacun des Hauts dirigeants désignés, le nombre de titres visés par des options levées ou des DPVA exercés au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999, la valeur totale réalisée et, finalement, le nombre et la valeur des options non levées et des DPVA non exercés et en jeu aux termes desdits deux régimes, au 31 octobre 1999.

La valeur des options non levées en fin d'exercice est égale à la différence entre le prix de levée des options et le cours des actions ordinaires de la Banque le dernier jour ouvrable de l'exercice financier, soit 18,00 \$ par action ordinaire. La valeur des DPVA non exercés en fin d'exercice est égale à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours des actions ordinaires de la Banque le dernier jour ouvrable de l'exercice financier, soit 18,00 \$ par action ordinaire. Cette valeur de l'action ordinaire de la Banque fut établie conformément à la réglementation et aux dispositions desdits deux régimes en vigueur lors du dernier exercice financier, soit le prix de clôture à la Bourse de Montréal étant alors plus élevé que celui à la Bourse de Toronto.

Options levées ou DPVA exercés, par les Hauts dirigeants désignés, au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999 et nombre et valeur des options non levées ou des DPVA non exercés et en jeu à la fin de l'exercice financier

Nom	Nombre de titres visés par des options levées ou des DPVA exercés	Valeur totale réalisée (\$)	Options non levées et DPVA non exercés à la fin de l'exercice		Valeur des options non levées et des DPVA non exercés et en jeu à la fin de l'exercice financier ⁽¹⁾	
			Pouvant être levées ou exercés (#)	Ne pouvant pas être levées ou exercés (#)	Pouvant être levées ou exercés (\$)	Ne pouvant pas être levées ou exercés (\$)
M. André Bérard	42 500	565 750	208 250	349 750	1 029 750	560 750
M. Léon Courville	48 000	732 612	111 000	178 000	560 250	297 750
M. Jean Turmel	8 000	70 000	89 000	151 000	443 250	233 250
M. Réal Raymond	5 000	76 750	44 250	39 750	233 250	121 250
M. Pierre Brunet	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o

NOTE 1 : Les montants indiqués s'appuient sur un prix de 18,00 \$ le 29 octobre 1999, soit le dernier jour ouvrable de l'exercice financier.

**Rémunération globale
des Hauts dirigeants
désignés de la Banque
(suite)**

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Le programme de rémunération variable à court terme est la partie importante de la rémunération des dirigeants de Financière Banque Nationale Inc., le salaire de base étant en moyenne moins élevé que ceux qui sont payés par d'autres institutions financières. Il n'existe aucun régime d'intéressement à long terme.

En vertu du programme de rémunération variable à court terme, les primes sont accordées à tous les semestres en fonction des bénéfices réalisés par Financière Banque Nationale Inc. comparativement aux objectifs préétablis. Les objectifs et les primes sont approuvés par le comité de ressources humaines de Financière Banque Nationale & Cie Inc., formé majoritairement d'administrateurs externes de la compagnie.

AVANTAGES DE RETRAITE DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS DE LA BANQUE

Régime de pension

À l'exception de M. Brunet, les Hauts dirigeants désignés de la Banque participent à un régime de pension à prestations déterminées. Ce régime est pleinement capitalisé en fonction de la dernière évaluation actuarielle. Pour chacune des années de service crédité, le régime accorde 2 % des gains admissibles moyens (définis comme la moyenne des 60 mois consécutifs les mieux rémunérés, en considérant le salaire et 25 % de la prime annuelle versée à compter du 1^{er} janvier 1996). La rente ainsi obtenue est réduite de la portion de rente accumulée au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pension du Canada (« RRQ/RPC »), durant la période où le Haut dirigeant désigné participait au régime de pension, à l'exception de la période de participation avant le 1^{er} janvier 1990, où les années sont décomptées à 50 %. Toutefois, cette prestation ne peut excéder la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, soit actuellement 1 722 \$ par année de service crédité. L'âge normal de la retraite est fixé à 60 ans. Par ailleurs, le régime de pension permet une retraite anticipée à compter de l'âge de 55 ans, avec le consentement de l'employeur. Les prestations alors gagnées sont réduites du moins de 4 % par année d'anticipation par rapport à l'âge de 60 ans ou de 2 % par année manquante à la somme de l'âge et du nombre d'années de service du participant pour atteindre le facteur 90.

Programme d'allocation après retraite

À l'exception de M. Brunet, les Hauts dirigeants désignés de la Banque ont également le droit de recevoir, leur vie durant, une allocation après retraite.

Ainsi, ce programme auquel participent quatre des Hauts dirigeants désignés accorde une allocation égale à la différence entre la rente qui serait payable en l'absence de la limitation pour la rente maximale (maximum de 35 années) et la rente effectivement payable par le régime de pension pour les années reconnues au programme d'allocation après retraite. Les modalités de paiement de cette allocation sont les mêmes que celles qui sont applicables en vertu du régime de pension.

Prestations annuelles estimatives payables à la retraite

Le tableau suivant indique les prestations annuelles estimatives payables, en vertu du régime de pension et en vertu du programme d'allocation après retraite, auxdits quatre Hauts dirigeants désignés.

**Rémunération globale
des Hauts dirigeants
désignés de la Banque
(suite)**

Rentes payables à compter de 60 ans

Gains admissibles moyens ⁽¹⁾ (\$)	Nombre d'années de participation ^{(2) (3)}				
	15 (\$)	20 (\$)	25 (\$)	30 (\$)	35 (\$)
300 000	87 174	116 605	146 036	175 655	205 776
400 000	117 174	156 605	196 036	235 655	275 776
500 000	147 174	196 605	246 036	295 655	345 776
600 000	177 174	236 605	296 036	355 655	415 776
700 000	207 174	276 605	346 036	415 655	485 776
800 000	237 174	316 605	396 036	475 655	555 776
900 000	267 174	356 605	446 036	535 655	625 776
1 000 000	297 174	396 605	496 036	595 655	695 776

NOTE 1 : La somme des montants figurant sous la colonne Salaire et 25 % des montants figurant sous la colonne Primes du tableau Sommaire de la rémunération globale des Hauts dirigeants désignés à la page 13 de la Circulaire est utilisée aux fins du calcul des gains admissibles moyens des programmes mentionnés précédemment.

NOTE 2 : Les années de service créditées à la date normale de la retraite au régime de pension sont estimées comme suit :

M. André Bérand : 37 années

M. Léon Courville : 38 années

M. Jean Turmel : 24 années

M. Réal Raymond : 35 années

Toutefois, le nombre d'années reconnues au programme d'allocation après retraite est limité à 35.

NOTE 3 : La rente est payable la vie durant. Au décès, 60 % de la rente devient payable au conjoint. En l'absence de conjoint, une portion de la rente devient payable aux enfants à charge.

**Régime de pension du coprésident du conseil et co-chef de la direction
de Financière Banque Nationale Inc.**

M. Pierre Brunet participe à un régime de pension à prestations déterminées. Ce régime est pleinement capitalisé en fonction de la dernière évaluation actuarielle. Pour les années de service reconnues au 31 décembre 1992, la rente créditée ne peut être inférieure à 2 % de la moyenne des salaires entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1992. Pour chacune des années de service reconnues à compter du 1^{er} janvier 1993, le régime accorde 2 % du salaire au cours de cette année. Aux fins du régime de pension, le salaire est défini comme la rémunération normale limitée à 60 000 \$.

À la fin de chaque année d'exercice du régime de pension, soit le 31 décembre, le montant de la rente créditée après le 1^{er} janvier 1993, à l'exclusion de la rente créditée pour l'exercice en cours, est augmenté de l'Indice des prix à la consommation jusqu'à un maximum de 2 %. L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Le régime permet une retraite anticipée. À compter de l'âge de 55 ans, les prestations ainsi gagnées sont réduites du moins de 6 % par année d'anticipation antérieure à 60 ans et 3 % par année d'anticipation entre 60 ans et 63 ans.

Le tableau ci-après donne les prestations annuelles estimatives payables à la retraite, en vertu du régime de pension de M. Brunet.

Rente payable à compter de 65 ans

Salaire ⁽¹⁾ (\$)	Nombre d'années de participation ⁽²⁾				
	15 (\$)	20 (\$)	25 (\$)	30 (\$)	35 (\$)
60 000	19 985	27 999	36 014	42 264	48 514
100 000	19 985	27 999	36 014	42 264	48 514
200 000	19 985	27 999	36 014	42 264	48 514

NOTE 1 : Le salaire dans ce tableau est limité à 60 000 \$ aux fins du calcul du régime de pension.

NOTE 2 : Les années de services créditées à la date normale de la retraite au régime de pension sont estimées à 33 ans. La rente est payable la vie durant et est garantie pour une période de dix (10) ans après la retraite.

ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES HAUTS DIRIGEANTS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque consent des prêts à ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés.

Au 27 janvier 2000, l'encours total de ces prêts, autres que ceux à caractère courant au sens de la législation canadienne en matière de valeurs mobilières, notamment consentis à l'ensemble des Hauts dirigeants de la Banque, tel que ce terme est défini ci-après, s'élevait à environ 328 620 825 \$. Ce montant comprend des prêts garantis par hypothèque d'un montant global d'environ 306 766 433 \$, des prêts personnels d'un montant global d'environ 17 541 188 \$ ainsi que des prêts d'investissement pour l'achat de titres, de la Banque ou de ses filiales, d'un montant global d'environ 4 313 204 \$. Aucun de ces prêts n'a été consenti à un administrateur. Aux fins des présentes, le terme « Hauts dirigeants » comprend, (i) le président du conseil et chef de la direction, (ii) le président – Banque des particuliers et des entreprises et chef des opérations, (iii) le président – Banque des marchés financiers, placements et trésorerie, (iv) les vice-présidents exécutifs, (v) les premiers vice-présidents et (vi) les autres membres de la direction de la Banque ou d'une filiale exerçant des pouvoirs de décision sur les grandes orientations de la Banque.

Les tableaux qui suivent font état de tels prêts consentis aux Hauts dirigeants de la Banque, conformément à la législation canadienne en matière de valeurs mobilières.

Tableau de l'endettement des Hauts dirigeants contracté dans le cadre de régimes d'achat de titres

Nom et principale occupation	Participation de la Banque ou d'une filiale	Dette maximale au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999 (\$)	Solde au 27 janvier 2000 (\$)
M. G.F. Kym Anthony ⁽¹⁾ Président et chef de l'exploitation Services corporatif et institutionnel Financière Banque Nationale Inc.	Prêt consenti par Financière Banque Nationale Inc.	1 908 000	1 696 000
M. Michel Tremblay ⁽²⁾ Président Gestion de portefeuille Natcan Inc.	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	203 016	203 016

NOTE 1 : Prêt consenti, au taux des acceptations bancaires de 90 jours en vigueur de temps à autre, pour l'acquisition de 156 000 actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada. Le remboursement intégral du prêt se fait par versements annuels égaux et consécutifs, sur une période se terminant en octobre 2003. Ces actions sont cédées à titre de garantie du paiement du prêt.

NOTE 2 : Prêt consenti pour l'acquisition de 69 289 actions ordinaires de catégorie A, comportant droit de vote, de Gestion de portefeuille Natcan Inc., dans le cadre de son programme de bonification à long terme, pour une détention totale de 83 147 actions faisant l'objet d'une hypothèque mobilière à titre de garantie du paiement du prêt. Le capital porte intérêt au taux de base de la Banque moins 2 % et, sous réserve de clauses usuelles de remboursement anticipé, est remboursable le 31 mars de chaque année à raison d'au moins 5 % du capital. Les actions ordinaires sont sujettes à des restrictions sur leur transfert et sont rachetables en tout temps.

ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES HAUTS DIRIGEANTS (SUITE)

Tableau de l'endettement des Hauts dirigeants contracté autrement que dans le cadre de régimes d'achat de titres

Nom et principale occupation	Participation de la Banque ou d'une filiale	Dettes maximale au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 1999 (\$)	Solde au 27 janvier 2000 (\$)
M. Yves G. Breton ⁽¹⁾ Président, Placements Banque Nationale Inc	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	30 000	27 603
M^{me} Patricia Curadeau-Grou ⁽²⁾ Première vice-présidente et Présidente du comité de crédit Banque Nationale du Canada	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	269 448	196 109
M. Frank De Vries ^{(2) (3)} Premier vice-président – États-Unis Banque Nationale du Canada	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	600 000 US	588 129 US
M. Renaud Nadeau ⁽¹⁾ Premier vice-président – affaires bancaires et petites entreprises Banque Nationale du Canada	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	49 000	40 000

NOTE 1 : Prêts personnels excédant 25 000 \$ accordés à la moitié du taux de base de la Banque.

NOTE 2 : Ces prêts sont garantis par une hypothèque immobilière et excèdent une fois le salaire annuel du Haut dirigeant; ils sont accordés au tiers du taux de base de la Banque applicable à la première tranche de 50 000 \$ et au taux de base de la Banque moins 5 % applicable à l'excédent, tout en n'étant jamais moindre que le taux applicable à la première tranche.

NOTE 3 : Prêt découlant d'un arrangement de relocalisation.

ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Depuis le 1^{er} septembre 1998, la Banque souscrit à un programme d'assurance de type Régime mixte qui comprend une assurance-responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants de la Banque et ses filiales. Cette police prévoit une protection de 50 000 000 \$ et une franchise de 1 000 000 \$. L'assureur de la Banque évalue à environ 155 000 \$ la portion de la prime annuelle attribuable à la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants.

INTÉRÊT DES INITIÉS DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES

Le 13 août 1999, la Banque a réalisé une transaction importante du point de vue stratégique, soit l'acquisition par l'entremise de First Marathon Inc., de la firme de courtiers en valeurs mobilières First Marathon Securities Limited dont le regroupement depuis avec les opérations de la filiale de la Banque alors connue sous le nom de Lévesque Beaubien Geoffrion Inc., donna naissance à une nouvelle société nationale d'investissement, œuvrant sous la bannière Financière Banque Nationale.

À titre de considération pour cette transaction, la Banque a déboursé 352 686 438 \$ et émis 16 250 000 actions ordinaires ayant une valeur de 301 275 000 \$ à la date de l'acquisition. Un groupe de la haute direction de First Marathon Inc. contrôlait environ 14 % de ses actions non votantes de catégorie A et 48 % de ses actions votantes de catégorie C dont son fondateur, M. Lawrence S. Bloomberg, depuis administrateur de la Banque, coprésident du conseil et co-chef de la direction de Financière Banque Nationale Inc. et M. G.F. Kym Anthony (Toronto, Ontario) maintenant président et chef de l'exploitation – services corporatif et institutionnel de cette firme. Avant l'acquisition, M. Bloomberg contrôlait alors, directement et indirectement, environ 9 % des actions non votantes et 29 % des actions votantes, soit environ 2,9 millions d'actions de First Marathon Inc.

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

La direction de la Banque recommande de voter EN FAVEUR de la nomination des cabinets de comptables PricewaterhouseCoopers s.r.l. et Samson Bélair/Deloitte & Touche, société en nom collectif, à titre de vérificateurs de la Banque, à l'égard de l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 1999 et se terminant le 31 octobre 2000.

Au cours des cinq derniers exercices financiers, le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l., issu de la fusion de Price Waterhouse et Coopers & Lybrand le 1^{er} juillet 1998, a occupé le poste de vérificateur de la Banque en 1996, 1997 et 1999, et le cabinet Samson Bélair/Deloitte & Touche, société en nom collectif, a occupé le poste de vérificateur de la Banque en 1997 et 1998.

Pour être adoptée par les actionnaires, la nomination des vérificateurs doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par procuration, et habilités à voter à l'Assemblée.

PROPOSITIONS D'UN ACTIONNAIRE

La Banque a reçu, dans les délais prévus par la Loi, six propositions d'un actionnaire.

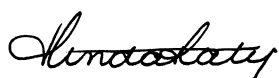
Le texte intégral de ces propositions se retrouve à l'annexe A de la présente Circulaire.

La direction de la Banque recommande de voter **POUR** la proposition n° 3 relative à la divulgation des honoraires des vérificateurs et **CONTRE** les autres propositions, pour les raisons énoncées à la suite de chacune d'elles.

Pour être adoptées par les actionnaires, les propositions présentées à l'annexe A doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées par les actionnaires, présents ou représentés par procuration, et habilités à voter à l'Assemblée.

APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procuration de la direction ainsi que son envoi aux actionnaires.



Linda Caty

Vice-présidente et secrétaire corporatif

Montréal, le 27 janvier 2000

ANNEXE A **Propositions d'un actionnaire**

Proposition n° 1

Les propositions n° 1 à 6 inclusivement ont été présentées à la direction de la Banque par l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec Inc. (APEIQ), actionnaire inscrit, située au 737, rue Versailles, Montréal (Québec) H3C 1Z5.

Proposition et énoncé de l'actionnaire : **Information aux actionnaires**

Il est proposé que toute information émanant de la banque, susceptible d'avoir une influence sur la valeur de l'action, soit communiquée simultanément à tous les actionnaires.

Les investisseurs institutionnels qui gèrent les caisses de retraite et les sociétés de placement de fonds communs de placement sont devenus des interlocuteurs privilégiés dans le marché des actions de sociétés ouvertes. Cela comporte le risque qu'il se crée des actionnaires de première, seconde ou troisième classe, les actionnaires individuels se retrouvant dans la dernière catégorie, ne bénéficiant pas des informations de première main qui pourraient maximiser leurs avoirs ou leur portefeuille d'actions de la banque. La Loi sur les banques prévoit que tous les actionnaires sont *pari passu*, c'est-à-dire qu'ils doivent être assurés de l'égalité de traitement de la part de la banque.

Cette proposition s'inspire de l'OMERS, de Glorianne Stromberg, du Financial Post et du Rapport du comité sénatorial permanent des banques et du commerce recommandant que « ***les investisseurs particuliers doivent avoir accès à temps aux informations présentées par les sociétés aux analystes et investisseurs institutionnels et que les journalistes soient invités par la direction à ces réunions.*** »

Position de la Banque :

La Banque est tenue de se conformer aux lois canadiennes en matière de valeurs mobilières et aux politiques des bourses pour la communication d'informations importantes.

Ces informations comprennent, notamment, tous les changements importants et les faits concernant les affaires de la Banque ainsi que les informations concernant les activités ou affaires de la Banque susceptibles d'exercer une influence appréciable sur la valeur ou le cours des titres inscrits de la Banque.

La Banque utilise les moyens électroniques ou médiatiques à sa disposition pour acheminer cette information d'une façon uniforme pour tous. Dans ses efforts pour faciliter l'accès à l'information pour tous les actionnaires, la Banque a instauré, au troisième trimestre de 1999, deux nouvelles mesures qui deviennent pratiques courantes au Canada. Ainsi, les journalistes ont désormais accès aux conférences téléphoniques tenues avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels lors de l'annonce et de la publication des résultats trimestriels. De plus, la Banque diffuse, sur son site Internet, une quantité d'informations de nature financière susceptibles d'intéresser tous les investisseurs.

La divulgation d'informations importantes par la Banque respecte les mécanismes établis par les autorités réglementaires canadiennes dans le domaine des valeurs mobilières. Ceux-ci sont rigoureux et assurent la communication efficace d'informations importantes à tous les intéressés.

Il n'y a pas lieu de se doter de règles additionnelles à celles qui sont établies par la loi et les organismes de réglementation.

La direction recommande donc de voter **CONTRE** cette proposition.

Proposition n° 2

Proposition et énoncé de l'actionnaire :

Présence aux réunions du conseil d'administration

Il est proposé que tout membre du conseil d'administration qui n'aurait pas assisté à la moitié plus une des séances du conseil, sauf pour raisons médicales sérieuses, ne soit pas rééligible l'année qui suit l'expiration de son mandat.

La Loi sur les banques stipule que les membres du conseil d'administration tiennent leur mandat de la souveraineté des actionnaires qui leur confient la protection et la défense de leurs intérêts. Il tombe sous le sens commun qu'un administrateur qui ne participerait pas à la majorité de séances du conseil d'administration ne s'acquitterait pas adéquatement de son mandat entraînant ainsi l'inéligibilité de sa réélection.

Position de la Banque :

L'absence répétée d'un administrateur peut être due à des raisons médicales sérieuses, mais aussi à plusieurs autres raisons tout à fait acceptables (mission prolongée à l'extérieur du pays, projet majeur de fusion ou d'acquisition concernant sa propre entreprise, participation à une commission gouvernementale, etc.).

Notons aussi que l'administrateur apporte une contribution précieuse à l'entreprise au-delà de sa participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités. En effet, il peut agir comme personne-ressource pour la Banque, grâce à son expertise ou à son rayonnement dans son milieu.

Le comité de révision et de régie d'entreprise a la responsabilité de veiller à ce que les administrateurs nommés au Conseil d'administration contribuent efficacement à ses travaux. Lors de l'évaluation de la performance globale des administrateurs, le comité tient compte de nombreux facteurs dont notamment l'assiduité et la contribution des membres aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités.

La participation des administrateurs aux réunions est importante, mais il n'y a pas lieu d'imposer une règle aussi rigide quant à la présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration.

La direction recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

ANNEXE A
Propositions d'un actionnaire
Proposition n° 3

Proposition et énoncé de l'actionnaire :
Divulgateion des honoraires des vérificateurs

Il est proposé que la banque divulgue dans son rapport annuel le montant des honoraires versés aux cabinets des vérificateurs comptables, à ses ou leurs filiales, ou à toute entreprise dans laquelle le ou les cabinets détiennent des intérêts substantiels.

M. Claude Lamoureux, président et chef de la direction du Conseil de régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario, (OTPP) déclarait le 28 avril 1999 à Montréal : « *De nombreux vérificateurs tirent la majorité de leurs honoraires non pas de leurs missions de vérification mais d'autres services de conseil auprès du client à vérifier. **Il est difficile pour un vérificateur d'être impartial quand on considère que la majeure partie de ses honoraires dépend de ses bonnes relations avec la direction.** Je suggère que chaque entreprise soit tenue de divulguer dans son rapport annuel le montant des honoraires d'expertise versé au cabinet de vérificateur comptable. Bien sûr, une meilleure solution consisterait à interdire aux sociétés d'octroyer à leur cabinet de vérification des contrats d'expertise. »*

« OTPP » est l'un des plus importants investisseurs institutionnels au Canada (60 milliards d'actif) avec la Caisse de dépôt du Québec. La proposition susdite contribuerait à éviter les rapports annuels de complaisance et à renforcer l'indépendance des vérificateurs, comptables au premier chef de leur mandat devant les actionnaires qui votent leur nomination et leur rémunération en vertu de l'article 314 de la Loi sur les banques.

Position de la Banque :

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque fait appel à divers cabinets de comptables. La Banque estime qu'il est avantageux, compte tenu de leur connaissance de ses activités, que les vérificateurs nommés par les actionnaires puissent également lui fournir certains services conseils, le cas échéant. Le recours à ces vérificateurs ne met pas en cause leur impartialité; les cabinets de comptables agissant à ce titre sont soumis aux exigences de la *Loi sur les banques*, des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières ainsi qu'au code de déontologie de leur profession. Les services non liés à la vérification de la Banque sont soumis également à ces mêmes règles.

Le Conseil d'administration et la direction de la Banque estiment donc qu'ils disposent de toutes les garanties voulues concernant l'indépendance des vérificateurs.

Toutefois, le Conseil d'administration et la direction de la Banque sont en faveur de la proposition et, si les actionnaires l'approuvent, la Banque rendra publics les honoraires versés aux cabinets de comptables pour leur vérification et leurs autres services conseils. La direction de la Banque compte publier ces données dans la circulaire de sollicitation de procuration à compter de l'an prochain, véhicule approprié pour ce genre d'information.

La direction recommande de voter **POUR** cette proposition.

Proposition n° 4

Proposition et énoncé de l'actionnaire :

Justification de la rémunération des hauts dirigeants

Il est proposé que dans son rapport aux actionnaires, le Comité de rémunération justifie les différents montants octroyés aux hauts dirigeants à la lumière des paramètres de la politique de rémunération et que le président du Comité se rende disponible lors de l'assemblée des actionnaires pour répondre aux questions de l'assemblée portant sur son rapport.

Les tribunaux ont statué sur la participation des actionnaires aux affaires des sociétés ouvertes. Le juge Iacobucci de la Cour Suprême dans l'affaire Verdun c Toronto-Dominion Bank mentionne ce qui suit : « *Il est évident que le par. 143 (1) de la Loi sur les banques et les dispositions fédérales constituent un engagement du législateur à promouvoir la participation des actionnaires à la gestion des sociétés.* » Le juge Rayle est encore plus précis dans l'affaire Yves Michaud c Banque Nationale et Banque Royale : « *L'actionnaire d'une banque ne se prononcera que sur les seules questions soumises par la direction? Ainsi, la rémunération des dirigeants ne serait jamais soumise à l'examen critique des actionnaires puisqu'elle est du ressort du conseil (art. 199 (1)). Pourtant cette question retient l'attention du public à travers le Canada. Tous auraient droit à leur opinion sur cette question... sauf les actionnaires?* »

La rémunération des dirigeants avec les options d'achat et les parachutes dorés sont parmi les irritants majeurs de la régie d'entreprise (Rapport Kirby). Un débat de fond sur cette question à partir d'une information complète (performance individuelle, rapports d'experts, audition du président du comité de rémunération, etc.) confortera la confiance des actionnaires envers les dirigeants.

Position de la Banque :

La direction de la Banque divulgue chaque année dans la circulaire de sollicitation de procuration de la direction, conformément à la législation canadienne en matière de valeurs mobilières, la rémunération globale versée aux Hauts dirigeants désignés ainsi que la politique de rémunération globale suivie par le comité de ressources humaines pour déterminer leur dite rémunération.

La politique de rémunération globale, approuvée par le comité de ressources humaines et le Conseil d'administration, qui englobe une description des principes directeurs utilisés pour déterminer la rémunération des Hauts dirigeants désignés, est élaborée dans le rapport que l'on retrouve dans la circulaire de sollicitation de procuration de la direction sous la rubrique Rapport du comité de ressources humaines sur la rémunération des Dirigeants de la Banque.

Le comité de ressources humaines, composé exclusivement de membres qui ne font pas partie de la direction de la Banque, fait appel à des spécialistes externes en rémunération pour le conseiller quant à la rémunération à attribuer aux Hauts dirigeants désignés.

Le Conseil d'administration est d'avis que la divulgation de la rémunération des Hauts dirigeants désignés et de la politique y afférente permet aux actionnaires d'apprécier le travail approfondi du comité de ressources humaines en matière d'évaluation de la performance des Hauts dirigeants désignés et du calcul de leur rémunération.

Le Conseil d'administration croit qu'il n'est pas souhaitable de rendre public un rapport d'évaluation détaillé et systématique de la performance individuelle de chacun des Hauts dirigeants désignés.

Le président du comité de ressources humaines ou, en son absence, un de ses membres peut, à l'Assemblée, répondre à toute question concernant la rémunération des Hauts dirigeants désignés.

La direction recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

ANNEXE A
Propositions d'un actionnaire
Proposition n° 5

Proposition et énoncé de l'actionnaire :

Consultation préalable des actionnaires à des projets de fusion

Il est proposé que tout projet de fusion soit soumis à une consultation préalable des actionnaires avant que les autorités gouvernementales en soient régulièrement saisies.

Les actionnaires sont les propriétaires des sociétés ouvertes, et la direction, des employés de ces derniers. Une fusion constitue un changement majeur de l'entreprise qui ne devrait être amorcée ou annoncée qu'après l'approbation des actionnaires propriétaires. Une telle orientation ne peut se prendre à huis clos, en cercle fermé, et représente à sa face même (prima facie) un excès de pouvoir de la part de la direction et du conseil d'administration, ce dernier devant agir comme fiduciaire des actionnaires. L'une des causes de l'avortement des projets de fusion a été l'absence de consultation préalable des actionnaires, couplée d'une campagne de relations publiques mal faite et mal embrayée, à la limite de l'offense aux pouvoirs publics placés devant un fait accompli. Il eut été plus sage que les actionnaires fussent consultés sur un changement de nature aussi important de leur institution – on ne le répètera jamais assez – dont ils sont les propriétaires *de jure* à défaut de l'être *de facto*.

Position de la Banque :

Les lois canadiennes définissent les étapes, mécanismes, règles à suivre et autorisations préalables à obtenir à l'occasion de tout projet de fusion.

Dans un contexte de libre marché et de concurrence, le succès d'un projet de fusion est lié étroitement à la confidentialité qui l'entoure durant les stades préliminaires de son élaboration. De plus, les lois canadiennes sur les valeurs mobilières prévoient des mécanismes appropriés pour empêcher la spéculation sur les marchés. Dans cette optique, l'annonce d'une intention de réaliser une transaction n'est faite que lorsque la direction de la Banque et son Conseil d'administration sont confiants de mener l'opération à terme.

Le Conseil d'administration a, en vertu des règles de régie d'entreprise, la responsabilité spécifique des orientations stratégiques de la Banque, y compris de décider de tout projet de fusion, sans par contre préjuger d'aucune façon de l'intervention des autorités réglementaires et de ses actionnaires. En effet, les dispositions de la *Loi sur les Banques* prévoient qu'une convention de fusion est sans effet si le ministre des Finances n'a pas approuvé ladite convention avant qu'elle ne soit soumise à l'approbation des actionnaires.

La Banque est d'avis que du fait qu'elle se conforme à ces diverses étapes d'approbation (direction de la Banque, Conseil d'administration et approbation du ministre), elle est respectueuse des pouvoirs ultimes des actionnaires d'approuver ou non un projet.

La direction recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

Proposition n° 6

Proposition et énoncé de l'actionnaire :

Séparation des pouvoirs

Il est proposé que les fonctions de président du conseil d'administration et de chef de la direction ne soient pas occupées par la même personne.

En tête de liste des postulats de la régie d'entreprise figure la séparation des pouvoirs entre le président du conseil et le chef de la direction pour bien assurer l'indépendance des administrateurs. L'un des rôles majeurs du conseil est la surveillance de la direction. Le cumul des fonctions est source de conflits d'intérêts et de concentration de pouvoirs entre les mains de la même personne. Trop de pouvoirs tue le pouvoir de bien gouverner. 80 % des sociétés qui composent l'indice du TSE ont des fonctions séparées. La très grande majorité des investisseurs institutionnels au Canada prônent la séparation des pouvoirs. Le principe a été mis de l'avant par les banques Royale et Montréal elles-mêmes lors du projet de fusion avortée des deux institutions. Le rapport de Bourse de Toronto (1994) reconnaît le mérite de la séparation des pouvoirs : « *Nous exprimons notre préférence pour la nomination d'un président qui ne soit pas chef de la direction. Le conseil doit fonctionner en toute indépendance de la direction. Pour appliquer cette directive le conseil d'administration devrait désigner un président fort qui ne soit pas chef de la direction et dont le principal mandat est de diriger le conseil.* »

Position de la Banque :

Le Conseil d'administration de la Banque estime que l'orientation à adopter en cette matière doit toujours demeurer fonction des circonstances, des stratégies de l'entreprise et de l'expérience des personnes en place. Le Conseil d'administration s'est de nouveau penché sur cette question cette année, dans le cadre de la planification de la relève, et a conclu qu'il y avait lieu pour la Banque, dans les circonstances actuelles, de maintenir le poste de président du conseil et chef de la direction.

Le rapport de la Bourse de Toronto (le « Rapport Dey ») recommande que le Conseil d'administration se dote de mécanismes permettant son indépendance face à la direction de l'entreprise. Il offre diverses suggestions pour arriver à cette fin dont la séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction. S'inspirant du même rapport et tenant compte des circonstances actuelles, le Conseil d'administration de la Banque a choisi pour sa part de mettre en place d'autres mécanismes de régie d'entreprise efficaces et appropriés dont, notamment, la mise en place d'un comité de révision et de régie d'entreprise composé d'administrateurs externes, doté d'un mandat étendu, et la tenue de réunions périodiques des administrateurs en l'absence des membres de la direction, sous la direction du président du comité de révision et de régie d'entreprise.

Le Conseil d'administration de la Banque est d'avis qu'il n'est pas opportun d'établir une règle immuable à ce sujet. Le Conseil d'administration doit disposer de toute la latitude requise pour nommer une seule personne ou deux aux fonctions de président du conseil et de chef de la direction. En d'autres circonstances, le Conseil d'administration pourrait choisir de scinder le poste de président du conseil et chef de la direction.

La direction recommande de voter **CONTRE** cette proposition.



Siège social: Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-921835-14-2

Fonctions occupées par des administrateurs auprès de filiales de la Banque

Circulaire de la direction

EN DATE DU 27 JANVIER 2000